



# ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ [www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be)

## Procès-verbal de la Commission électorale

du 9 novembre 2018

Personnes présentes:

Pour l'AVIE: Nicolas Gilson

Pour le Vice-recteur aux affaires étudiantes: Florence Vanderstichelen

Pour les membres du personnel: Geoffrey Willems, Edouard Cuvelier

Pour les membres étudiants: Santiago Dierckx, Blaise Mottoulle

### 1. Composition de la commission

La commission note les éléments suivants :

- Alexis Joseph démissionne de ses fonctions de membre étudiant de la COMELEC.
- Santiago Dierckx a été désigné président pour cette réunion, ensuite on sera fixé de manière définitive.
- Florence Vanderstichelen assure la vice-présidence cette année.
- La composition cette année est fortement masculine, la Commission marque l'importance d'aller vers une meilleur parité.

La composition de la commission au 9 novembre 2018 est la suivante :

#### 4 membres étudiants :

- Pierre Vandoorne -
- Santiago Dierckx
- Blaise Mottoulle
- (1 étudiant manquant)

#### 2 membres du personnel de l'université choisi·e·s par le Vice-recteur aux Affaires étudiantes

- Geoffrey Willems
- Edouard Cuvelier

#### 1 personne représentant la Vice-rectrice ou le Vice-recteur aux Affaires étudiantes :

- Florence Vanderstichelen

#### 1 personne représentant l'Administration de la vie étudiante :

- Nicolas Gilson

#### Un·e suppléant·e est prévu·e pour et par chacune des quatre catégories de membres précitées :

- Véronique Eeckhoudt
- Auriane Lamine
- Olivier Pereira
- 1 étudiant manquant

## 2. Recommandations de 2018

La commission passe en revue les recommandations de la Commission de l'année académique 2017-2018.

La commission sépare les recommandations en trois groupes :

- Les recommandations relatives quant aux élections facultaires
- Les recommandations relatives à la visibilité des élections
- Les des recommandations autour du dispositif informatique.

### ◆ **Recommandation 1: dissocier les élections AGL des élections en conseil de facultés**

Le vice-recteur demande s'il ne serait pas heureux de dissocier les élections AGL et les élections en conseil de facultés? Cela est issue d'une mauvaise compréhension de certains doyens du processus électoral étudiant.

Des membres de la commission se posent la question de la pertinence de scrutin séparés alors que les conseils de facs n'ont que peu de réunions et que, pour le moment, ce sont les bureau de faculté qui exercent principalement le pouvoir au sein de la faculté.

La commission marque l'importance d'une une élection de proximité. Des membres de la commission font remarquer que cela pourrait être un cercle vertueux où les étudiants commencent leur engagement au niveau local, et ensuite, ils s'intéresseront à l'AGL, puis à la FEF.

Ensuite, la commission se demande quand tenir ces élections. Des membres de la commission font remarquer que les DAF (directeurs administratifs facultaires), demandent un autre timing, en semaine 2, 3 ou 4 pour les élections. La commission évoque une date en octobre afin que la période des inscriptions soit passée mais que cela soit relativement tôt dans l'année.

D'un point de vue légal, dans le règlement, il est marqué que la Commission organise les élections des facultés qui le souhaitent. Autrement, elles peuvent tester un dispositif électoral qui leur est propre. Le rattachement des facultés à l'AGL a été prévu par le décret participation.

Il y a eu un malaise autour des élections en mars de la part de l'UBE, car tout semble tourner autour des élections l'AGL.

Des membres de la Commission font remarquer que si on différencie les élections facultaires, il faut également évoquer la question des sièges au conseil de fac, au bureau de fac, bureau de secteur, des délégués étudiants en général.

La commission marque également que les réalités au sein des différentes facultés sont très contrastées. Ainsi, les délégués d'auditoire, les élus facultaires et les membres du BDE n'occupent pas toujours les mêmes fonctions au sein des différentes facultés.

Par exemple: en droit, les délégués étudiants n'ont rien à voir avec les conseillers de fac.

On peut être au conseil de faculté de droit, mais n'est pas invité au BDE.

Au contraire, le BDE ESPO regroupe les conseillers de fac ainsi que les délégués étudiants.

Des membres de la commission font également part du fait que la séparation des deux scrutins pourrait également distancier de fait les BDE de l'AGL.

Des membres de la commission marquent également le fait qu'il existe un risque de diminuer le taux de participation en dissociant les deux élections. Surtout en début d'année, car ils sont préoccupés par autre chose.

**La commission marque une série de points qui doivent être tranchés :**

D'un point de vue organisationnel :

- La date de l'élection facultaire. Comment organiser cette élection en semaine 2 ou 3? Les doyens n'ont pas le temps ou les compétences d'organiser ça. Mais avec la DAF il pourrait y avoir des synergies.
- Le public intéressé par une élection facultaire est-il le même qu'au niveau de l'AGL ? Car une conscience étudiante plus large incluant le statut de l'étudiant en général ne parle pas aux mêmes personnes: on ne perdra donc pas d'attention étudiante. C'est un autre type de préoccupation.
- Si le rôle du conseil de fac est faible, est-ce que ça sert d'organiser une élection plus importante ?
- Est-ce que ça ne va pas baisser le taux de participation de scinder les élections ?

D'un point de vue juridique:

- Le décret participation indique que c'est la responsabilité du conseil étudiant d'envoyer des délégués étudiants dans les organes de l'université. *In fine*, c'est l'AGL, en validant le résultat du conseil de fac, qui envoie ses représentants au sein de l'université.

D'un point de vue technique :

- Si y a plusieurs élections, et qu'elles ne se réalisent pas en même temps, le coût va augmenter. Il faut un arrangement avec le SGSI, avoir accès au serveur, et un monitoring doit être fait; c'est du temps à y consacrer, il faudra donc payer cette personne. Les budgets pourront être trouvés au sein des facultés.

Conclusion : L'AGL par son rôle de conseil étudiant, conserve un rôle de validation du scrutin car son rôle est d'envoyer ses représentants dans les organes de l'université. La Commission garde un rôle de supervision comme garant de bon déroulement des élections (cf. Art. 14 règlement électoral et le décret participation). Le décret parle d'une commission responsable. On ne peut pas dupliquer les organes. Une délégation plein et entière, sans validation de la part de l'AGL ne semble pas possible.

Néanmoins, il n'y a aucune contradiction à organiser des élections au niveau facultaire, La commission pourrait demander à quelques facultés qu'elles acceptent une phase test.

La commission marque son accord sur ce point.

La commission propose d'organiser une élection facultaire test en **octobre 2019** pour la faculté EPL à priori, car elle a été demandeuse.

→ La commission acte la création d'un groupe de travail pour avancer sur ce dossier. Celui-ci sera composé de: Florence Vanderstichelen, Santiago Dierckx et Edouard Cuvelier

#### ◆ **Recommandation 2 : Améliorer la communication autour des élections**

La Commission propose de mettre en place les améliorations suivantes sur la communication autour des élections :

- Améliorer la communication entre le Comité AGL et la Commission: établir une meilleure communication, par ex. qu'un membre étudiant s'engage d'aller en comité pour les informer.
- Inclure les questions de communication dans le calendrier. Pour que l'étudiant se serve d'un tel outil pour aller en comité.
- Laisser de la place aux BDE, pour les descentes d'auditoire, tenir les bureaux de vote etc.

La commission fait un aparté sur le logo de la commission. Tout d'abord la commission marque que le logo AGL seul ne peut figurer sur les documents de la commission. Des membres de la Commission proposent de mettre le logo de l'UCLouvain en dessous « commission électorale » . Car cela est le point commun entre tous les membres de la commission. Chaque membre est mandaté par l'UCL, ou par le Conseil AGL (pour les membres étudiants).

#### Conclusion du point à discuter en réunion

La commission reprend la liste des recommandations :

- Volonté de mobiliser les étudiants pour qu'ils se présentent aux élections.
- Volonté de mieux gérer l'affichage pendant les élections. Cela a généré des tensions avec d'autres associations + bataille de territoire alors que ce temps pourrait être alloué à des discussions et des rencontres avec les étudiants : Proposition de restreindre le budget affiches.

→ GT «budget affiches» à créer

#### ◆ **Recommandation 3 : gestion des plaintes**

Des membres de la commission proposent une réunion à intervalle régulier avec les têtes de liste et le ou la médiateur-ice.

La commission acte la création d'une adresse spéciale pour les plaintes : [plaintes-elections@aglouvain.be](mailto:plaintes-elections@aglouvain.be): redirigée vers le président + vice-président

#### ◆ **Recommandation 4 : bureaux de vote**

Les bureaux de vote doivent être tenus. Parfois des plages étaient vides.

Dans le règlement, l'art. 44 pourrait concerner la contestation par rapport à la tenue des votes. Une saisine est-elle possible par la commission ? Il faudrait appuyer ce point à la réunion avec les têtes de liste.

La commission propose d'établir bien à l'avance un tableau pour l'inscription aux bureaux de vote. Si les candidats ne s'y sont pas inscrits, la Commission fera un rappel. En cas de non tenue des bureaux de vote ou d'absence d'inscription aux bureaux, la Commission se réserve le droit de sanctionner les candidats.

#### ◆ **Recommandation 5 : Nombre de conseillers**

La commission se demande s'il est nécessaire de garder le même nombre de conseillers. Est-ce nécessaire d'avoir un étudiant par tranche de 1000 étudiants entamés dans chaque faculté ?

#### ◆ **Recommandation 6 : fusion Saint-Louis**

La commission propose d'échanger avec la commission électorale de Saint Louis afin de partager les bonnes pratiques. Ainsi, la commission propose d'inviter un membre de la Commission de Saint-Louis. Fabienne Moens, la permanente par exemple.

→ Création d'un GT Saint-Louis

### 3. Calendrier de la Commission

- Date prochaine réunion: valider le règlement en 2 réunions avant le conseil.

**Mercredi 28 novembre à 15H**

## **Mercredi 5 décembre à 13H**

- Date des élections 2019 : L'idéal serait en S8 – semaine du 25 mars. Le point sera tranché à la prochaine réunion.

### 4. Recommandations de l'auditeur

L'étudiant qui a eu 0 vote est-il élu? La commission propose qu'il ne soit pas élu. Il y aura un addendum au règlement.

La commission marque deux points d'attention :

- Comment prévenir les attaques du système?
- Comment conscientiser l'étudiant lambda quant au dépouillement et au système de vote? La commission veut réellement permettre aux étudiants d'entrer et sortir pendant le dépouillement.